

23ème dimanche du temps ordinaire – Année A

HOMELIE

Le Seigneur Jésus a particulièrement insisté dans son enseignement, et a lui-même mis en pratique, le devoir absolu de pardonner. Ce pardon qui est une façon de regarder celui qui vous a offensé avec « le regard de Dieu » n'est pas incompatible avec un autre devoir, celui de la correction fraternelle.

Car, autre est l'offense que vous subissez et autre la faute grave qu'un frère peut commettre et dont vous êtes témoin.

Et aussi bien ce peut être vous le pécheur qu'on vient trouver pour l'inciter à se repentir.

Cela veut dire que nous sommes tous liés les uns aux autres. La faute d'un seul affecte toute la communauté, de même que la sainteté d'un seul sanctifie toute la communauté.

C'est un devoir fraternel, bien que difficile à assumer, de reprendre son frère. Il ne s'agit pas de le juger, ni de le condamner, mais d'attirer son attention sur le mal qu'il fait et qu'il se fait. Il s'agit de « gagner son frère » et de ne pas le laisser se perdre, comme si nous étions indifférents à son égard.

Il y faut beaucoup de prière, d'humilité et de délicatesse.

Trop souvent nous dénonçons, ou pire nous dénigrons, celui qui a péché gravement.

Trop souvent nous manquons de courage pour une démarche délicate.

Le Seigneur nous incite à réviser nos rapports dans la communauté. Nous devons accepter humblement d'être repris, et avoir l'audace de dénoncer le péché et non pas le pécheur, car c'est à la qualité de nos rapports, à leur vraie charité, qu'on nous reconnaîtra comme ses disciples. Comme on le voit dans cet évangile, la correction fraternelle et la prière sont liées, car là où deux ou trois sont réunis et s'aiment en vérité, le Christ est présent. Il est au milieu de nous.

Père Alain Quilici, O.P.

In Ephata, volume 3, page 553.